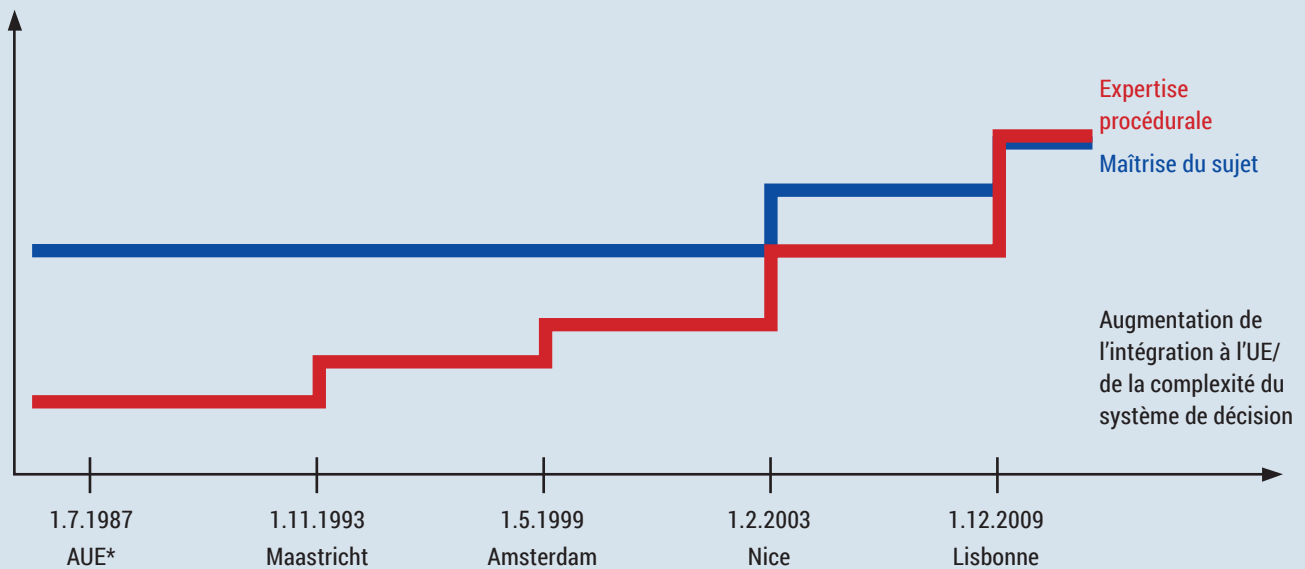


## IMPORTANCE DE L'EXPERTISE PROCÉDURALE ET DE LA MAÎTRISE DU SUJET POUR UNE REPRÉSENTATION EFFICACE D'INTÉRÊTS

DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU TRAITÉ DE LISBONNE, L'EXPERTISE PROCÉDURALE (COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU PROCESSUS) EST AU MOINS AUSSI IMPORTANTE QUE LA MAÎTRISE DU SUJET (COMPÉTENCE/CONNAISSANCE DU FOND DU PROBLÈME). EN PRINCIPE, PLUS UN SYSTÈME DE DÉCISION EST COMPLEXE, PLUS L'EXPERTISE PROCÉDURALE EST IMPORTANTE PAR RAPPORT À LA MAÎTRISE DU SUJET.

Importance de l'expertise procédurale et de la maîtrise du sujet pour une représentation efficace d'intérêts



\* Acte unique européen